

1<sup>ère</sup> Lecture : Ecclésiastique 15,15-20I. Contexte

Tout le chapitre 15 parle de l'homme fait pour vivre de la sagesse. Dieu a tout créé par sa Sagesse et selon sa Sagesse ; il a ainsi imprégné toutes ses créatures de sagesse, donnant à chacune d'elles une étincelle de sagesse qui lui est propre. Chaque créature possède donc une nature et un comportement très différents ou bien semblables selon l'espèce à laquelle elle appartient, et, quand elle agit conformément à ce qu'elle est, elle est sage. L'homme a reçu une sagesse plus élevée que toutes les autres créatures terrestres – les anges davantage encore –, une participation à la Sagesse même de Dieu : créé à l'Image de Dieu, il a entre autres dons, l'intelligence, la conscience, la mémoire, la liberté, semblables à celles de Dieu. Mais, n'étant pas achevé, il pouvait user de ces dons en se détournant de Dieu. C'est ce qu'Adam a fait, mais son péché n'a pas détruit la sagesse qu'il a reçue, il l'a seulement dérégulée. Aussi Dieu a-t-il donné sa Loi qui est une expression de la Sagesse divine, pour que l'homme redevienne sage comme Dieu l'a créé.

Les v. 1-10 disent qu'en craignant le Seigneur, l'homme reçoit cette nouvelle sagesse qui, comme une mère et une épouse vierge, l'éduque, le soutient, l'élève, le comble de biens divins, alors que ceux qui ne craignent pas le Seigneur par la pratique de la Loi, à savoir les insensés, les pécheurs, les orgueilleux, les menteurs ne reçoivent pas cette sagesse. Les v. 11-20 parlent de la liberté humaine ou plutôt du libre-arbitre par lequel l'homme ressemble à Dieu, et par conséquent, ce don le rend capable de diriger sa vie selon la volonté de Dieu, et le fait responsable de ses actes et de ses pensées. Notre texte reprend seulement les v. 15-20, mais pour bien les comprendre, il est nécessaire d'avoir une idée des v. 11-14.

II. Texte1) Condamnation de la fatalité (v. 11-15)

- v. 11 : « Ne dis pas : c'est le Seigneur qui m'a fait pécher ». Tant que l'homme n'a pas acquis la sagesse de la Loi, le dérèglement qui est en lui le porte à croire que le péché fait partie de la nature humaine, et que sa vie est conduite Par les événements, les circonstances, l'hérédité, la culture, les passions, les instincts de sa chair, les éléments du monde, bref par le déterminisme ou fatalisme. S'il écoute ce dérèglement, il se dit : Puisque la nature humaine a été créée par Dieu, Dieu est à l'origine et est la cause des péchés que je commets.
- v. 12-14 : Cela est évidemment faux. L'homme n'est pas soumis au fatalisme, car Dieu l'a créé libre, capable de dominer le créé et d'être maître de lui-même, de ses pensées et de ses actes. Quand donc l'homme pense que sa vie est déterminée d'avance – et pour connaître ce que sera sa vie, consulte les horoscopes, les cartomanciens, les diseurs de bonne aventure ou tombe dans l'idolâtrie, la superstition, la bigoterie, et tient à ses idées –, c'est qu'il a choisi l'esclavage et renoncé à son libre-arbitre. Si un malheur lui arrive, l'insensé se plaint de la fatalité, maudit la vie, en veut à Dieu, mais le sage réagit, surmonte ce mal et entreprend d'y remédier.
- v. 15 : C'est la même attitude insensée que l'homme peut avoir devant les commandements de Dieu à observer. Dire qu'ils sont impossibles à pratiquer revient d'une part à traiter Dieu d'insensé, d'irresponsable, de manque de sagesse, et d'autre part à dire qu'on n'est pas capable d'agir ni de réagir, et à renoncer à son libre-arbitre, car le

libre-arbitre est la capacité de dire oui et de dire non, de pousser à faire et à ne pas faire. En vérité, lorsque quelqu'un affirme infaisables les commandements de Dieu, ce n'est pas parce qu'il en est incapable, c'est parce qu'il n'a pas envie de les pratiquer ; il préfère être esclave de son dégoût et accuser les circonstances, les autres ou même Dieu. Bien plus, puisqu'il agit nécessairement selon sa nature, il use quand même de son libre-arbitre, mais c'est pour se rendre esclave (Jc 1,13-15).

On ne peut donc pas dire que Dieu nous pousse à pécher, comme on l'a parfois dit à propos de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, dont Dieu avait interdit à Adam de manger le fruit, et sans la présence duquel Adam n'eut pas péché. Le proverbe « L'occasion fait le larron » n'est valable que pour ceux qui n'usent pas de leur libre-arbitre pour maîtriser leur envie. Il est donc insensé, celui qui dit : « Ce n'est pas de ma faute si je pêche, c'est la faute de Dieu qui donne des commandements trop au-dessus de moi ! ». Celui-là ne se connaît pas, a une bonne opinion de lui-même, s'estime recommandable tel qu'il se voit, veut trouver son bonheur en satisfaisant ses désirs, et dès lors, il considère les commandements comme un obstacle injustifié et une provocation à pécher, et il n'est pas loin d'en arriver à dire que le péché n'existe pas et qu'il y a seulement des erreurs de conduite (Rm 7,9-11).

Mais le sage ne parle pas ainsi. Sachant et croyant que Dieu l'a créé à son Image et lui a donné une part de sa liberté, il s'accuse lui-même quand il a péché, il reconnaît avoir librement capitulé devant ses envies et ses faiblesses. Il voit donc les commandements d'une tout autre façon que l'insensé, il les considère comme des moyens bienfaisants pour bien se connaître, pour acquérir plus de sagesse, pour préparer sa destinée. Les commandements en effet ont, dans ce cas au moins, un double but :

- découvrir ce qui est bien selon Dieu et conformé à la nature humaine, et ainsi éviter de s'enfermer dans le péché ;
- développer et affermir sa libre volonté souvent harcelée par la concupiscence.

Comme le texte le dit dans le Lectionnaire qui paraphrase le v. 16 donné par la seule Vulgate à la place du v. 15 : « Si tu veux, tu peux ... rester fidèle ». En le faisant libre, Dieu a rendu l'homme capable d'observer les commandements. Le pénitent avoue cette capacité, quand il forme le ferme propos de ne plus pécher.

## 2) Louange du libre-arbitre (v. 16-20)

- v. 16 : « L'eau et le feu » : ce sont des contraires qu'il faut savoir employer à bon escient selon son libre-arbitre. Ils sont tantôt bienfaisants tantôt malfaisants, mais ils ne s'imposent à toi que si tu le veux ; tu peux même, quand ils sont malfaisants, les rendre bienfaisants (p. ex. en les canalisant pour les utiliser), et si tu ne peux le faire, tu peux les arrêter ou t'en écarter. Il dépend de ton libre-arbitre de choisir, de les prendre ou de ne pas les prendre. Ils sont là comme des moyens pour entretenir ta vie mais aussi pour que tu agisses librement. C'est pourquoi il est dit : « Le Seigneur les a mis devant toi » (Litt. « Les a déposés, pour-toi »), c.-à-d. qu'il veut de ta part l'exercice de ton libre-arbitre. Il le veut même si bien que, si tu choisis mal, il te laisse faire. (Ce serait ici l'occasion de développer pourquoi Dieu laisse faire le mal et le péché).
- v. 17 : de même « La vie et la mort » (« Le bien et le mal » ajoute la Vulgate) : ce ne sont pas des fatalités, bien qu'on ne puisse les contourner ; ce sont des faits à accepter pour ne pas désespérer ou s'aveugler. Le libre-arbitre est tellement assez puissant que l'homme

peut assumer aussi bien sa mort que sa vie ; ainsi, les martyrs ont méprisé la mort et leur propre vie pour être à Dieu. Ici aussi Dieu laisse l'homme à sa liberté : il lui octroiera ce que l'homme aura choisi, la vie ou la mort (Ps 108,17 ; et en Dt 30,19 Dieu lui dit : « Choisis la (vraie) vie »).

- v. 18 : Le libre-arbitre est un don de la Sagesse, de la Puissance et de la connaissance infinies de Dieu, pour que l'homme puisse penser et agir comme Dieu :
- la Sagesse de Dieu imprègne tout copieusement, pour que l'homme agisse toujours librement et apprenne la sagesse ;
  - sa Puissance aide fortement l'homme à agir librement, si bien qu'il ne peut prétendre être victime du fatalisme, et en conséquence Dieu le récompensera ou le châtiara selon ce que l'homme aura fait ;
  - sa Connaissance de tout distingue sans erreur la valeur des choix de l'homme, et donc celui-ci ne pourra espérer tromper Dieu sur ses propres activités.
- v. 19 : Ceux qui craignent Dieu c.-à-d. le redoutent, le respectent, et font sa volonté lui sont agréables. Ils ont surmonté les obstacles et les épreuves, en usant de leur liberté comme un don reçu de Dieu, pour porter un fruit qui lui plaise. Dans les actions de l'homme, Dieu désire reconnaître sa propre action, et il la reconnaîtra ou non, à la façon dont l'homme aura agi ou non, selon son libre-arbitre et pas seulement selon sa décision ni selon la volonté divine.
- v. 20 : Puisque Dieu recherche ceux qui vivent librement comme lui et comme lui le veut, il est évident qu'il n'approuve pas ceux qui se sont servis de leur liberté pour commettre le péché. A plus forte raison, Dieu n'a pas commandé d'être impie, ni autorisé de pécher.

### Conclusion

Ce texte est utile à tous les serviteurs de Dieu ; il met en évidence deux choses : Dieu a donné le libre-arbitre comme caractéristique de l'homme pour qu'il domine toutes les réalités et d'abord lui-même ; et les commandements sont donnés pour développer ce libre-arbitre. Mais le texte est encore plus valable pour nous qui sommes chrétiens, car par le baptême Dieu a guéri notre libre-arbitre déréglé, a fait de nous ses enfants, semblables à son Fils Jésus Christ. Participant de la nature divine, notre nature humaine est plus que délivrée du péché, plus que rétablie, elle est déifiée et peut agir eu, fils de Dieu ; notre libre-arbitre régénéré est centuplé, nous avons en nous la liberté du Christ. C'est pourquoi Pierre (1 Pi 2,16) et Paul (Gal 5,13) demandaient aux chrétiens d'utiliser cette liberté des enfants de Dieu non pour satisfaire leur malice et la chair mais pour satisfaire le bon plaisir de Dieu. Nous devons donc veiller à ce que notre libre-arbitre ne soit pas paralysé, diminué, délaissé ou détourné par n'importe qui et par n'importe quoi, et d'abord par nos propres tendances égoïstes. Sont donc à rejeter non seulement les horoscopes qui affirment que notre naissance et les événements déterminent ou influencent notre existence, mais aussi les pratiques attirantes des religions étrangères qui affirment que tout n'avait pas été dit par le Christ, et aussi la superstition qui doute que Dieu veille sur nous, et la fatalité des passions, ainsi que l'impossibilité de pratiquer les commandements de Dieu, certains passages de l'Évangile ou quelques enseignements de l'Église.

Le libre-arbitre est également nécessaire pour l'écoute de la Parole de Dieu. S'il a besoin d'être éclairé et fortifié pour agir selon la Parole de Dieu, il a besoin d'être bien développé pour écouter convenablement cette Parole. L'ouïe, plus rapide que les autres sens, capte et rejette immédiatement, sans qu'il s'en aperçoive ; cette réaction est presque automatique. Mais

alors y a-t-il encore le libre-arbitre ? Pourquoi telle ou telle personne se rétracte-t-elle après coup, pour une parole qu'elle n'aurait pas dû dire ? La Parole de Dieu comme la parole des hommes peut être dangereuse : elle est eau et feu, vie et mort. Ai-je perçu ce qu'elle est ? Et l'ayant-perçu, l'ai-je entendu ? Avec mon libre-arbitre ? Car la sagesse qu'il contient sert à me rendre plus sage, si je l'utilise judicieusement. Le fatalisme, l'appétit de savoir ou l'instinct de conservation peuvent étouffer le libre-arbitre et prendre sa place. Mais la fidélité et l'amour dans le Seigneur le sauvegarde, l'affermite et le libère, lui dont la Sagesse est grande, qui est tout-puissant et qui voit tout. Il juge et il nous donne de juger la façon dont notre libre-arbitre écoute sa Parole.

## Épître : 1 Cor 2,6-10

### I. Contexte

C'est la suite de l'Épître du 5<sup>e</sup> Ord. A, où Paul disait qu'on entre dans le domaine du Salut par la folie de la Croix du Christ : lui-même avait annoncé le Christ crucifié sans recourir à la sagesse du monde, et les Corinthiens l'avaient écouté et avaient cru son message dans les mêmes dispositions de pauvreté. Car c'est dans la pauvreté spirituelle que le Saint-Esprit agit avec puissance, et que Dieu donne les richesses humano-divines du Christ. Paul était revenu sur leurs dispositions réjouissantes de leur conversion parce que les Corinthiens abandonnaient leur promesse et que lui voulait les y ramener.

Maintenant Paul va leur parler de ces richesses du Christ, contenues dans la Sagesse de Dieu, et destinées à ceux qui sont crucifiés à l'exemple du Christ Jésus. C'est pour ceux-ci qu'il adressera ses paroles qu'on lira dans leur communauté, car elles sont difficiles à comprendre par ceux qui vivent de la sagesse du monde, mais c'est aussi pour ramener ces derniers au Christ.

### II. Texte

#### 1) Destination inouïe de la Sagesse de Dieu (v. 6-9)

v. 6 : Il y a une sagesse chrétienne. Paul a longuement expliqué que la sagesse du monde n'est plus rien devant Dieu et qu'elle est remplacée par la folie de la Croix qui seule sauve. Il avait dit deux fois que le Christ était la Sagesse de Dieu (1,24.30), mais il n'avait insisté que sur la folie de la Croix. Celle-ci certes fait partie de la Sagesse du Christ, mais demeure la préparation nécessaire au contenu positif de cette Sagesse. Maintenant l'Apôtre parle de celle-ci comme telle, tout en précisant que seuls les parfaits peuvent la découvrir. Les « parfaits » (mieux que « adultes dans la foi », sauf au sens ecclésial d'une personne depuis son âge de raison), ce sont ceux qui veulent vivre parfaitement l'Évangile. Il peut donc s'agir d'un chrétien de sept ans qui fait son possible pour vivre selon l'Évangile tel qu'il est capable de le comprendre, car l'Évangile n'est pas un ou des textes mais une personne, Jésus, et Jésus peut se faire comprendre d'un tel enfant qui seul en est convaincu. Cet enfant, en effet, n'est jamais désespéré de ne pouvoir vivre les commandements et l'Évangile : par la grâce de Jésus qu'il aime, il croit, en usant de son libre-arbitre, qu'il peut faire tout ce que Jésus demande.

Cette sagesse chrétienne « n'est pas de ce siècle-ci », n'est pas établie ni trouvée par « les princes de ce siècle-ci » (« ceux qui dominent le monde », dit le Lectionnaire), c.-à-d. par les esprits les plus grands, les plus clairvoyants et les plus profonds ; d'ailleurs, faut-il le rappeler, tout ce que ces princes de ce monde ont mis sur pied n'a aucune

valeur aux yeux de Dieu et ne doit en avoir pour nous : « Ces princes sont rendus-inutiles » (Lectionnaire : « se détruisent »).

- v. 7 : Cette Sagesse chrétienne est celle de Dieu et de Jésus Christ, mais elle est « dans le Mystère » (et non « est le Mystère » : lectionnaire). Il eut été suffisant de dire : Cette Sagesse est le Mystère du Christ, mais Paul, craignant que les Corinthiens ne prétendent connaître cette Sagesse en s'imaginant connaître le Mystère du Christ, enfouit cette Sagesse davantage « dans » le Mystère. Il ajoute même : « Tenue cachée » (ou : « dissimulée ») qui d'une part confirme ce qu'il vient d'exprimer, et d'autre part affirme que personne ne peut la connaître, si Dieu ne la révèle pas. Mais, s'empresse-t-il de dire, Dieu avait l'intention, dès l'origine, de la révéler, et il l'avait « prévue avant les siècles pour notre gloire ». C'est maintenant, avec la venue du Christ seulement et pour ceux qui croient en lui, que Dieu l'a révélée. Paul ne dit pas « pour notre Salut » mais « pour notre gloire », parce qu'il pense au Salut plénier et définitif qui est la gloire du Ciel. Ceci prépare ce qu'il dit au verset qui suit.
- v. 8 : Pour exprimer à la fois la grandeur de cette Sagesse qui dépasse l'homme et la nécessité de croire dans le Christ pour discerner que Dieu la révèle, l'Apôtre dit qu'elle s'est présentée à « ceux qui dominent le monde », littéralement aux « princes de ce siècle-ci », à ces esprits dominateurs dont il vient de parler, puisqu'elle était dans le Christ Jésus qu'ils connaissaient. Pourtant ces esprits dominateurs n'ont pas connu cette Sagesse, « car s'ils l'avaient connue, ils n'auraient certainement pas crucifié le Seigneur de la gloire ». Ces esprits souverains désignent, d'un côté, Pilate et Hérode qui avaient la sagesse humaine pour gouverner, et d'un autre côté, le Sanhédrin qui avait la sagesse de la Loi. Mais la Sagesse du Christ est si élevée et sainte que, sans le don et l'acceptation de la foi au Christ, ils n'ont pu la connaître. Paul excuse donc, d'une certaine façon, les uns et les autres et aussi indirectement tous les hommes, tant qu'ils n'admettent pas la résurrection de Jésus ; celui-ci, en effet, il l'appelle « le Seigneur de la gloire ». Remarquons l'identification de la Sagesse du Christ Seigneur et du Seigneur de la gloire. Ceci signifie trois choses :
- a) Comment le Seigneur de la gloire aurait-il pu être crucifié, s'il désigne le Christ ressuscité et assis à la droite du Père ? Mais Paul veut dire : Il pouvait être crucifié, celui qui devait ressusciter. Il veut même dire quelque chose de plus : le Christ ressuscité existait déjà dans la pensée prévoyante du Père avant la création du monde. Nous avons déjà vue cette idée en Jn 3,13 et Phil 2,5-6.
  - b) Paul révèle que cette Sagesse du Christ est le Seigneur de la gloire, parce qu'il s'adresse aux Corinthiens qui sont croyants ; seuls, en effet, ceux qui croient dans le Christ peuvent connaître le Seigneur de la gloire. La vraie Sagesse, à laquelle les Corinthiens devraient rester attachés, est au delà du visible, elle est même au delà de la Croix. Si Paul ajoute à « Seigneur » le déterminatif « de la gloire », c'est parce que les Corinthiens sont destinés à la même gloire (v. 7). Pour l'instant, ils le connaissent par la foi, mais quand ils seront dans la gloire du Ciel, ils verront le Seigneur de la gloire face à face.
  - c) Le lien que Paul met entre la crucifixion et la gloire du Seigneur est un rappel de ce qu'il a déjà dit : le Seigneur se révèle seulement aux croyants qui mettent leur orgueil en lui et dans sa Croix (Épître du 4<sup>e</sup> Ord. A).
- v. 9 : Revenant à la prédication de l'Évangile de la Croix du Christ, Paul écrit qu'il exprime avec tous les Apôtres (le « nous » du v. 7) « ce que l'œil n'a pas vu ni les oreilles ... de l'homme » (tiré d'abord d'Is 3, puis de Jr 3,16 et 51,50). Il veut dire que, dans de pauvres mots humains, l'Écriture Sainte annonce des choses invisibles, indicibles, inaudibles, inexprimables : maintenant celles-ci sont seulement perçues par la foi

moyennant la grâce de Dieu, mais dans la Béatitude éternelle, elles seront vues et entendues et comprises en toute clarté, car Dieu les retient toutes prêtes pour ceux qui l'aiment.

## 2) Splendeur de la Révélation par le Saint-Esprit (v. 10-11)

- v. 10 : Ce que l'œil n'a pas vu, etc., notamment le Seigneur de la gloire, la Sagesse de Dieu, le Mystère du Christ qui expriment la même Réalité divine sous plusieurs aspects, c'est le Saint-Esprit qui les révèle. Jusqu'ici Paul n'avait pas dit comment advenaient ces choses divines dans le Christ : il tenait ses destinataires en haleine pour leur faire comprendre que toutes ces réalités célestes les dépassaient, bien qu'elles leur eussent été destinées ; maintenant qu'ils savent qu'ils ne pourront jamais les atteindre par eux-mêmes, il leur fait connaître que ces réalités célestes – le Lectionnaire les remplace par "cette sagesse" qu'elle ajoute au texte – ne sont révélées que par le Saint-Esprit. Il ne dit pas « par la grâce de Dieu » mais bien plus « par le Saint-Esprit, lui qui scrute tout, y compris les profondeurs de Dieu » et qui : par conséquent, est Dieu lui aussi. Et c'est « à nous », c.-à-d. aux Apôtres et aux chrétiens fidèles que « cette sagesse est révélée de Dieu par l'Esprit », dit le Lectionnaire. Cela signifie trois choses :
- Il est heureux qu'aucun moyen humain ne puisse parvenir à connaître cette Sagesse divine, car alors, les préjugés humains étant écartés, c'est par le Saint-Esprit qui est Dieu que nous, à notre mesure, connaissons vraiment Dieu comme il se connaît lui-même. Et le Saint-Esprit est toujours là pour développer et amplifier cette connaissance.
  - Le Saint-Esprit nous entraîne jusque dans les profondeurs de Dieu. Que sont encore les soi-disant hautes pensées des hommes qui rampent sur terre, en comparaison de notre connaissance de Dieu et de sa Sagesse par le Saint-Esprit ?
  - Cette Sagesse n'est autre que la Sagesse éternelle de Dieu, celle qu'il est de toute éternité. Nous voilà, dans la fusée du Saint-Esprit, lancés vers la plénitude de la Sagesse infinie de Dieu.
- v. 11 : (omis) : Paul insiste, en prenant un argument humain (« car ») qui prouve la possibilité de ce qu'il a dit au v. 10 : il est indéniable que l'esprit de l'homme, en lui, sache bien les choses de l'homme ; eh bien ! il est tout au aussi indéniable que personne mais seulement l'Esprit de Dieu connaisse les choses de Dieu.

## Conclusion

Que vaut-il mieux ? Etre un pauvre n'ayant plus que deux cent euros qu'il garde jalousement et qu'il cache soigneusement, ou bien être un riche ayant un compte inépuisable en banque ? Plus précisément, avoir été ce pauvre, puis bénéficié d'une fortune colossale à condition de payer les frais d'acquisition avec les deux cent euros qu'on n'aurait cédés à aucun prix à qui que ce soit ni pour quoi que ce soit ? Ainsi, si les Corinthiens veulent profiter de la Sagesse divine, ils doivent renoncer à leur chère sagesse du monde par l'obéissance à l'Évangile et l'endossement de la Croix du Christ. S'ils le font, ils seront largement payés de leur renoncement. Mais c'est librement qu'ils doivent agir ainsi, et c'est pourquoi Paul leur donne le bon choix à faire : non pas la mort vers laquelle courent les princes du monde avec leur sagesse humaine dérégulée, mais la vie et la gloire de la Sagesse infinie et élevée du Seigneur ressuscité vers lesquelles le Saint-Esprit en personne mène ceux qui prennent la Croix de Jésus Christ. Il n'y a pas de compromis à faire. Si c'est la Vie et la Sagesse de Dieu que l'on veut, il faut renoncer à la sagesse mortifère du monde totalement et sans regret. Si on le fait à contrecœur, si on relâche de temps en temps les deux cent euros, on défait ce qu'on a obtenu, on n'est pas pleinement dans la pauvreté

spirituelle, et la Sagesse divine fait faux bond, car Dieu voit les plus secrètes pensées de chacun. Si l'on dit que le renoncement demandé par les commandements et l'Évangile est trop lourd à vivre, comment pourra-t-on porter le poids infini, écrasant sans le Saint-Esprit, de la Sagesse de Dieu ? Par contre, si l'on croit que, par sa grâce toute puissante, Dieu a rendu capable de porter librement sa Sagesse sans borne, c'est qu'on est capable de pratiquer les commandements de l'Évangile.

Cette deuxième lecture interpelle fameusement notre écoute. Elle nous interpelle sur la façon dont nous écoutons la Parole de Dieu. Est-ce pour amplifier la sagesse du monde, flatter nos goûts, améliorer nos biens terrestres, satisfaire notre curiosité ? Si au contraire nous voulons acquérir la Sagesse de Dieu, nous avons à écouter dans l'Écriture Sainte « ce que l'œil n'a pas vu, ... », le Seigneur de la gloire, le Mystère du Christ, à condition d'avoir crucifié nos convoitises, nos préjugés, notre volonté de comprendre à notre manière. Il suffit de revoir ce que dit cette lecture, pour que nous sachions comment il nous faut écouter et lire la Sainte Bible.

## Évangile : Mt 5,47-37

### I. Contexte

C'est le prolongement des évangiles des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Ord. A. Si la pauvreté est l'état, voulu par Dieu, de la créature vide d'elle-même et comblée des dons divins, celui qui est pauvre parfaitement est parfaitement bienheureux (les huit béatitudes) parce que, par la grâce du Saint-Esprit, le Christ ressuscité vit en lui. De tels pauvres non seulement vivent la pauvreté de Jésus jusqu'à se réjouir de souffrir la persécution pour lui (9<sup>e</sup> béatitude), mais vivent aussi de sa richesse divine, de sa Sagesse (le sel) et de son Mystère pascal (la lumière) au point d'être des témoins du Christ glorieux pour le monde entier. Ce que Jésus disait là, c'était la mise sur pied des disciples pour qu'ils puissent l'écouter, le suivre et agir comme lui. Ils sont le sel conservateur dans l'emballage aseptisé de la pauvreté ? Et ils sont la lumière brillante dans l'ampoule vide et transparente de la pauvreté ? Eh bien ! qu'ils apprennent la richesse divine de ce sel et de cette lumière, pour ne pas les oublier mais les développer dans la pauvreté protectrice, qu'ils entendent correctement l'Évangile qui est la Loi nouvelle du Royaume des cieux ! Ce qui les interpellera en effet, ce sera notamment leur libre-arbitre : aussi devront-ils le mobiliser et l'amplifier, car par l'Évangile qu'ils auront à annoncer, Jésus les mettra face à l'eau et au feu, à la vie et à la mort, au bien et au mal. Et ils auront des choix à faire : la Loi ancienne ou la Loi nouvelle, la chair ou l'esprit, le monde ou la Croix, et ils devront passer du deuxième niveau de la pauvreté, la pauvreté charnelle (qui est de chercher à être pauvre par les commandements) au troisième niveau de la pauvreté, la pauvreté spirituelle et parfaite (qui se réjouit de n'être rien et en glorifie Dieu par l'imitation de Jésus). Rappelons-nous ce que nous avons vu sur la pauvreté au 4<sup>e</sup> Ord. A.

Notre texte se révélant long et rempli de problèmes, nous n'en verrons que les grandes lignes et surtout l'intention de Jésus d'attirer l'attention sur la perfection de son Évangile. Il eut fallu un exposé assez considérable pour savoir ce qu'est la perfection évangélique, si mal comprise aujourd'hui et que l'on confond avec la perfectionnisme. Tâchons au moins de prêter attention au peu que nous tirerons de ce texte. Celui-ci comprend deux parties : après un enseignement général (v. 17-20), nous avons trois des cinq cas particuliers qui en découlent et qui commencent par la même formule : « Vous avez entendu ... Or moi, je vous dis » (v. 21-26 ; 27-32 ; 33-37).

## II. Texte

### A. La justice parfaite, plénitude de la Loi et des Prophètes (v. 17-20)

#### 1) Accomplissement par Jésus lui-même (v. 17-18)

v. 17 : De même que le troisième niveau de la pauvreté accomplit ou remplit le deuxième, ainsi Jésus et son Évangile accomplissent la Loi et les prophètes. Et de même que le deuxième niveau de la pauvreté sert à creuser le désir de la pauvreté parfaite, ainsi la Loi et les Prophètes font désirer Jésus et l'Évangile. On ne peut donc découvrir et recevoir la pauvreté parfaite et le Salut évangélique que si on les désire. Nous rejoignons ici la 1<sup>ère</sup> lecture où Dieu disait qu'il laisse l'homme à son libre-arbitre et à son libre choix : l'Évangile comme la pauvreté parfaite ne peut être imposé, il doit être désiré librement, et, quand il est offert, être écouté et pratiqué librement. Dès lors, ceux qui sont au niveau de l'Ancien Testament et le vivent dans une certaine pauvreté charnelle, celle de remédier à leurs péchés, et pour se glorifier de leurs mérites et y trouver leur salut, ceux-là non seulement n'ont pas acquis suffisamment la deuxième pauvreté et ont mal vécu l'Ancien Testament, ils sont aussi sans désir de la pauvreté parfaite et de l'Évangile : ils sont incapables de les apprécier, de les comprendre et, à plus forte raison, de les vivre. Quand on leur propose l'Évangile, même s'ils l'écoutent avec bienveillance, ils font grise mine, ils disent qu'il est trop difficile ou impossible à pratiquer, et qu'ils en sont incapables. En fait, comme on l'a vu à la 1<sup>ère</sup> lecture, ils sont restés attachés à leur convoitise, à la recherche de leur satisfaction, à leurs passions ou à leurs biens terrestres, et, au lieu de s'accuser eux-mêmes de n'avoir pas acquis la pauvreté charnelle par l'effort à pratiquer les commandements, ils accusent l'Évangile ou Jésus de demander trop, ou bien, ce qui revient au même, ils diminuent l'Évangile pour le ramener à leur médiocrité.

Ces considérations sont très importantes pour comprendre tout le texte et même tout le discours sur la montagne. Et nous avons là les préliminaires indispensables pour une juste notion de la perfection évangélique : celle-ci naît à la fois de la joie d'avoir eu les commandements à pratiquer, et de la tristesse de ne pas les avoir pratiqués parfaitement ; voilà pourquoi elle exprime son désir d'une grâce et d'une pauvreté plus grandes, pour pouvoir pratiquer ces commandements, même les plus difficiles. Ces considérations font également comprendre la parole de Jésus : « Je ne suis pas venu abolir la Loi et les Prophètes, mais ... les remplir ». On ne remplit qu'un contenant vide : ce contenant est donc nécessaire, il ne peut être aboli, mais il est inutile s'il n'est pas rempli. Ainsi, la Loi et les Prophètes donnent seulement le désir de la pauvreté parfaite et de l'Évangile et donc du Salut, mais ne les donnent pas. Seul Jésus les donne : il ne vient donc pas abolir ce désir mais le remplir ; dit autrement, l'Évangile, qui est parfait, remplit la Loi qui est imparfaite, ou encore l'Évangile est la Loi parfaite ou nouvelle.

v. 18 : dit comment Jésus a rempli la Loi. Il l'a remplie jusque dans ses détails (une lettre ou un iota, et un trait ou accent ; p. ex. la voyelle d'un mot avec un iota souscrit ou avec un esprit doux ou rude, qui change le sens de ce mot), car le fait que Dieu ait donné la Loi avec des détails, indique que ces détails sont nécessaires et sont à tenir en compte. Jésus devait donc aussi les remplir, sinon son Évangile serait imparfait, devrait être transformé en un autre, ce que Paul dément (Ga 1,6-9). On peut aussi ajouter que tel mot d'un texte de l'Ancien Testament est rempli, donc spirituellement, dans le même texte, repris dans le Nouveau. Autrement dit, parce qu'il est le Verbe de Dieu se disant imparfaitement dans la Loi jusque dans ses



détails, en tant que Verbe incarné il la remplit parfaitement avec ses détails. Il n'est pas nécessaire, ici, de voir comment Jésus a rempli ou accompli, c.-à-d. perfectionné et transformé, la Loi tout entière ; nous aurons, dans la deuxième grande partie de notre texte, quelques exemples concrets. Remarquons aussi que Jésus parle seulement de la Loi et de ses commandements, non des écrits sapientaux et prophétiques : il envisagera ceux-ci beaucoup plus tard. Ayant dit qu'il remplissait, lui aussi, la Loi avec ses détails, Jésus va en traiter d'une façon différente pour ses disciples qui devront enseigner la foule. Ceux-ci, en effet, devront vivre eux-mêmes et faire vivre à la foule les trois cas concrets qui concernent l'assassinat, l'adultère, le parjure.

## 2) Accomplissement demandé aux disciples (v. 19-20)

v. 19 : Jésus parle « des-plus-petits » ou « des infimes » commandements à remplir selon l'Évangile. Il ne s'agit plus ici « des détails » de la Loi, mais « des infimes » commandements, bien que ceux-là fassent songer à ceux-ci, comme l'indique le « Donc » initial. Que sont ces infimes commandements ? Nous savons déjà que Jésus les signalera dans les trois et même cinq cas dont il parlera à partir du v. 21, mais nous remarquons que tous sont importants. Une première chose à souligner et à retenir est que nous ne devons pas confondre l'infime avec le sans-importance, ni le nombreux avec l'importance : l'oublier nous condamne à ne pas comprendre le sens de ce v. 19 voulu par Jésus. On a proposé en effet, pour comprendre ce que signifie « ces infimes », plusieurs explications que nous ne verrons pas. Nous nous reporterons seulement au sens de ce terme employé ailleurs dans la Bible. On le trouve 12 fois dans la Septante et 14 fois dans le Nouveau Testament, comme superlatif de l'adjectif ὀλίγος « peu-nombreux », qui dérive d'un verbe signifiant « amoindrir, diminuer ». Ce superlatif indique donc ce qui a été extrêmement et volontairement diminué par rapport à ce qui est nombreux ; et il concerne des personnes et d'autres réalités.

Voyons d'abord quelques textes. Comme personnes, dans l'Ancien Testament nous avons : « Un des-plus-petits serviteurs du Roi d'Assur vaut plus que toute l'Égypte » (2 R 18,24), et dans le Nouveau : « Jésus s'identifiant aux infimes de ses frères » (Mt 25,35-40) ou « étant le-plus-petit par rapport à Jean Baptiste » (Mt 11,11-14). Ceci peut nous étonner : Jésus n'est-il pas bien plus que Jean Baptiste ? Résolvons-le par une affirmation de Jésus que nous ne voyons plus comme inouïe : « L'amour du prochain est semblable à l'amour de Dieu » (Mt 22,36-40). L'homme n'est-il pas infiniment moindre que Dieu ? Pourtant Jésus le hausse au niveau de Dieu. Il y a bien plus à dire : Dieu lui-même se fait moindre que l'homme, puisque pour le sauver il envoie son Fils unique qui se fait homme et meurt en coupable pour toute l'humanité. Ainsi, le plus Grand se fait le-plus-petit parmi les petits. Quant aux autres réalités, nous avons dans l'Ancien Testament les commandements de la Loi évoqués dans notre v. 19, et dans le Nouveau Testament : « La fructification de 10 mines est récompensée par l'obtention de 10 villes » (Lc 19,17), ou : « Les conflits intérieurs dans une Église sont à juger par les chrétiens eux-mêmes et non par un tribunal païen, puisque le monde entier sera jugé par eux » (1 Cor 6,2). Songeons aussi que le-plus-petit organe est nécessaire à l'intégrité et à la capacité normale du corps humain.

Considérons maintenant les généralités communes aux 26 textes, utiles à la signification du terme « infime ». Dans tous ces textes, les infimes sont toujours dits dans des paraboles, des passages de style métaphorique ou des principes de vie, ce

qui indique qu'ils ne faut pas les comprendre d'une façon purement obvie ; ensuite, on trouve toujours que ces infimes sont mis en rapport avec de grandes réalités, ce qui montre leur importance parmi celles-ci ; enfin, les infimes ont une importance égale à celle des grandes réalités et leur application sauvegarde l'application de celles-ci, ce qui signifie qu'ils sont nécessaires aux grandes réalités et garantissent l'importance de celles-ci. Quant à leur signification dans ce v. 19, elle concerne bien sûr les disciples et les commandements, ainsi que la participation de ceux qui les pratiquent au Royaume des cieux : « Celui qui rejettera (ou « déliera ») un des infimes commandements restera un infime dans le Royaume des cieux » où tout est grand de la grandeur de Dieu, puisque Dieu sera tout en tous (1 Cor 15,28) et que tous participeront à la nature divine (2 Pi 1,4). Mais « Celui qui les fera et enseignera deviendra grand dans le Royaume des cieux » pour les mêmes raisons. Ainsi les infimes commandements doivent être considérés et pratiqués comme ayant l'importance des grands, pour qu'on fasse partie du Royaume des cieux. En liaison avec les v. 17-18, on pourrait dire la même chose de l'Ancien Testament par rapport au Nouveau et qui est moindre que le Nouveau : celui qui rejette l'Ancien rabaisse le Nouveau achevé au niveau de l'Ancien inachevé, et il restera, lui aussi, infime, inachevé et sans importance dans le Royaume des cieux ; et celui qui fera et enseignera l'Ancien Testament comme étant moindre que le Nouveau maintient le niveau achevé de celui-ci, et est capable de vivre toute l'Écriture Sainte comme Jésus et son Église, et il sera grand de la grandeur du Christ dans le Royaume des cieux.

- v. 19 (complément) : Les disciples devront pratiquer et enseigner, selon l'Évangile, les-plus-petits ou les infimes commandements de la Loi mosaïque, que Jésus appelle ainsi, parce qu'à son exemple, ils sont humbles et exigent de s'y soumettre, parce qu'il y a de très-petits parmi les petits commandements, et aussi parce que les disciples et ceux qui les pratiquent seront méprisés dans et par le monde. De même que Jc 2,10 dira qu'enfreindre un point de la Loi, c'est enfreindre toute la Loi, ainsi un disciple qui ne fait pas un seul de ces-plus-petits commandements et enseignera de ne pas les pratiquer sera le-plus-petit dans le Royaume des cieux, c.-à-d. sera à la mesure de ces commandements qu'il aura méprisés, et sera réduit et repoussé par Jésus qui est le Roi du Royaume des cieux. Nous verrons, à partir du v. 21, quels sont ces-plus-petits. Ici il nous faut seulement bien comprendre ce que Jésus dit. Tous les commentateurs disent que « le-plus-petit dans le Royaume des cieux » signifie qu'il sera exclu ou indigne du Royaume, mais à leur suite, comment préciser le sens de cette affirmation de Jésus ?

Il y a quatre considérations à faire :

- a) Nous venons de voir que les disciples doivent faire, selon l'esprit de l'Évangile, tous les commandements de la Loi sans en rejeter un seul, sinon ils n'ont rien fait : ils sont encore au niveau de l'Ancien Testament et ne sont pas du Royaume établi par Jésus, ils n'ont pas la taille des membres fidèles de ce Royaume. On peut psychologiquement les comparer à celui qui se rend compte de n'être pas à sa place dans un groupe, qu'il y est comme n'y étant pas. Dans le Royaume des cieux, en effet, tout est grand puisque Dieu y sera tout en tous (1 Cor 15,28). Il est donc question de la plénitude et de la perfection apportées par Jésus, ce dont j'ai parlé plus haut.
- b) Cependant Jésus ne dit pas : « Il est hors-du Royaume », mais « Il est le-plus-petit dans le Royaume ». Comme le point a) doit être maintenu, que veut dire Jésus ? Il attire l'attention sur l'importance et la dimension du Royaume des cieux. Celui-ci ne se trouve pas seulement dans la Béatitude éternelle : ça, c'est le Royaume achevé ; mais il est déjà commencé sur terre dans l'Église. Jésus veut donc dire que ce-plus-petit est toléré dans son Église, car le temps de

l'Église est le temps de la miséricorde et de la patience de Dieu. Il lui est encore possible de se convertir et d'être pardonné, et alors de faire et d'enseigner ces très-petits commandements pour être « appelé grand dans le Royaume des cieux ».

- c) Le rapport établi entre les très-petits et les grands signifie aussi qu'ils sont inséparables. A ce sujet, Clément de Rome, dans sa 1<sup>ère</sup> Épître aux Corinthiens, n° 37,4-5 (trad. Hippolyte Hemmer, Aug. Picard, Paris 1926, p. 78-80), dit : « Les grands ne peuvent être sans les petits, ni les petits sans les grands : il y a quelque mélange en toutes-choses et en celles-ci, une utilité. Acceptons (l'exemple de) notre corps : la tête n'est rien sans les pieds, et-ainsi les pieds sans la tête ; or les membres infimes de notre corps sont nécessaires et bien-utiles au corps entier, et-même tout conspire et est-utile par une soumission unanime, pour que soit sauvé le corps entier ». Ce passage de Clément correspond à 1 Cor 12,12-21. Quant à son application aux commandements infimes, ceux-ci ne peuvent être envisagés qu'avec les grands, et vice versa ; c'est pourquoi dans les deux propositions du v. 19, Jésus les met ensemble et attache autant d'importance aux uns et aux autres.
- d) En Lc 16,10, Jésus dit : « Celui qui est fidèle dans la-plus-petite chose est fidèle aussi dans une grande, et celui qui est injuste dans une très-petite est injuste aussi dans une grande », ce qui signifie, je pense : « Celui qui se soucie d'être fidèle ou injuste dans de très-petits actes a aussi le souci de l'être dans de grands », et, en tenant compte des deux phrases : pour l'une, celui qui s'efforce d'être fidèle dans ses très-petites décisions s'efforce aussi de l'être dans les grandes ; pour l'autre, celui qui s'habitue à être injuste dans ses très-petits méfaits travaille aussi à l'être dans de grands. Et donc, pour notre v. 19, celui qui est consciencieux ou n'est pas consciencieux dans la pratique du très-petit commandement est consciencieux ou ne l'est pas dans la réalisation et l'annonce d'un grand commandement. Ceci rejoint Jc 2,10 ; Lc 12,41-48.

v. 20 : « Si votre justice ne ... ». Parce que la justice des disciples est la plénitude de la Loi et des Prophètes, donnée par Jésus qui les a remplis, elle ne peut plus être « celle des scribes et des pharisiens », eux qui n'ont pas le désir de la pauvreté spirituelle ni de l'Évangile, parce qu'ils se croient sauvés par leur pratique de la Loi, qu'ils jugent satisfaisante. Si les disciples font comme eux, « Ils n'entreront pas dans le Royaume des cieux ». Paul qui était un pharisien irréprochable selon la Loi a bien compris cela depuis sa conversion au Christ : il s'est vu un avorton (1 Cor 15,8) c.-à-d. un homme à la religion juive qui a manqué sa destinée, il a estimé sa justice et ses mérites comme des détriments et des déchets ( Phil 3,7-8), et il s'est soumis à Jésus et à l'Évangile, faisant et enseignant l'Évangile comme Jésus le voulait (v. 19), bien qu'il ait attiré sur lui la haine du sanhédrin et de ses anciens coreligionnaires qui voulaient le tuer, et l'hostilité de plusieurs judéo-chrétiens et même de certains pagano-chrétiens de Corinthe.

## B. Trois exemples de justice éminente voulue par Jésus (v. 21-37)

### 1) Sens des cinq exemples, dont trois son donnés ici :

Jésus vient de dire que les disciples doivent vivre tous les commandements, y compris les infimes, comme lui-même les vit. S'il ne prend que cinq exemples, c'est évidemment parce qu'il ne peut pas tous les prendre ; mais c'est aussi, me, semble-t-il, pour les trois motifs suivants :

- a) Montrer concrètement ce que veut dire remplir la Loi selon l'Évangile. Prenons le premier exemple : ne pas assassiner. Comme l'Ancien Testament est imparfait, ce

commandement est aussi imparfait. En effet, il ne traite pas d'une des causes du meurtre, la colère. Donc, la plénitude de ce commandement est sa reprise jusque dans sa cause, la colère. Nous remarquons donc deux choses : l'interdiction de se mettre en colère est dans la ligne de la Loi, et l'imperfection vient du fait qu'elle n'envisageait pas la colère et le ressentiment.

- b) Souligner que l'Évangile concerne en premier lieu le cœur de l'homme qui est mauvais dès son enfance (Gn 8,21) et que la Loi ne pouvait guérir, car seule la grâce du Christ peut le transformer. Jésus veut donc dire pour les cinq exemples : ce que l'homme ne peut faire par lui-même, les disciples ont la possibilité de le faire par la force de la grâce divine.
- c) Révéler que les disciples doivent imiter Dieu et donc Jésus lui-même qui s'est livré pour sauver les hommes. Les cinq exemples, en effet, concernent le prochain. En aimant leur prochain comme Dieu aime tous les hommes, les disciples manifesteront qu'ils aiment Dieu, et ils se comporteront en vrais fils adoptifs du Père, comme Jésus, son Fils unique.

En gardant à l'esprit et au cœur ces trois motifs, nous savons comment pratiquer tous les commandements de l'Ancien Testament selon la Loi nouvelle, l'Évangile. Notons aussi que nous aurons, chaque fois, la formule modérément opposée : « Vous avez entendu ... ; eh bien ! moi, je vous dis ... ». Elle montre la continuité et la rupture qu'il y a entre l'Ancien et le Nouveau Testament, et, à l'intérieur de l'Ancien Testament, entre le sens littéral des textes et son sens évangélique, dit spirituel ; et elle souligne l'autorité divine de Jésus, car Dieu seul peut ressaisir et transformer sa Révélation.

## 2) Signification élémentaire des trois exemples

### a) Sur le meurtre : pas de colère, mais réconciliation (v. 21-26)

v. 21-22 : Comme nous l'avons vu, et donc aussi pour les deux autres exemples, la pauvreté parfaite donnée par Jésus avec sa grâce est nécessaire. Se mettre en colère peut mener au meurtre, mais c'est d'abord affirmer tacitement qu'on est supérieur et meilleur que le malmené, et se donner l'importance d'un justicier. Dans ce cas, on n'est pas pauvre, on se prive de la grâce du Christ, on rejette ce très-petit commandement, et on devient soi-même infime dans le Royaume des cieux et donc exclu du Royaume. En renonçant à cette, colère insultante, on vit la pauvreté, on reçoit la grâce du Christ pour supporter l'autre qui suscite l'irritation, on fait et enseigne ce très-petit commandement, on est grand dans le Royaume des cieux, on aime le prochain, on aime Dieu, on imite Jésus, qui ne s'est jamais mis en colère, jusqu'à porter sa croix.

v. 23-26 : Alors que se mettre en colère envisageait surtout l'exercice de la pauvreté, ici c'est surtout l'exercice du recours à la grâce du Christ qui est à envisager. Puisqu'en étant pauvre, on est riche des dons de Dieu, répandons ces dons sur le prochain. Deux cas sont donnés :

- Se réconcilier avec celui qu'on a offensé (v. 23-24), sinon l'offrande faite à Dieu, c.-à-d. l'amour de Dieu, est nulle.
- Satisfaire l'adversaire accusateur (v. 25-26) : celui-ci peut être quelqu'un qu'on a lésé, ou bien sa propre conscience qui reproche de n'avoir pas vécu l'Évangile.

### b) Sur l'adultère : ni désir mauvais ni divorce (v. 27-32)

- Deux commandements sont indiqués : les désirs mauvais à rejeter (v. 27-30), et le divorce qui peut rendre adultère (v. 31-32).

- Ici, c'est à égalité l'exercice de la pauvreté et celui du recours à la grâce. Car, pour retrancher les désirs pervers, rompre des relations scabreuses et continuer à aimer sa femme insupportable ou son mari insupportable – c'est l'exercice de la pauvreté –, on a besoin de toute la force du Christ qui a supporté ses contemporains et qui est mort pour tous les hommes, en acceptant parfaitement tous les péchés et tous les ennuis.

c) Sur le serment : ne pas jurer et dire la vérité (v. 33-37)

- v. 33 : La Loi permettait de faire des serments loyaux à condition de les acquitter, et ce devait être seulement par le Nom du Seigneur qu'il fallait jurer, afin de détourner Israël de jurer par les idoles. Le besoin de faire un serment vient du fait qu'on désire garder la considération des autres et être cru par eux pour une affaire ou une promesse dont ils pourraient douter de la vérité. Il y avait ainsi des cas où le prochain exigeait un serment. Quand il y avait parjure, Dieu se réservait de châtier le coupable. Mais certains, voulant tromper les autres, pensaient pouvoir justifier pour eux-mêmes leur serment et convaincre leur prochain par ce serment, en jurant par le ciel, la terre, Jérusalem, la Loi, l'Alliance, la tête de leurs enfants, afin qu'ainsi Dieu ne soit pas nommé directement. C'était là du légalisme raffiné et du pur formalisme qui satisfaisaient seulement le parjure et tiraient un profit coupable de son prochain. Mais par son opposition bientôt manifestée, Jésus laissera entendre qu'on ne trompe pas Dieu qui voit les intentions du cœur. Ce « très-petit commandement » porte donc sur la vérité et condamne le mensonge qu'emploie facilement le libre-arbitre de l'homme charnel. Ce commandement concerne toujours Dieu puisque son Nom est invoqué, mais c'est aussi au sujet du prochain, objet notamment du v. 37.
- v. 34-36 : C'est surtout l'exercice de la pauvreté que Jésus demande, le détachement des choses terrestres auquel on s'astreint volontairement. Car on n'est pas pauvre par l'esprit, si, même sans avoir fait le serment exigé, on, manque douloureusement une grande et riche affaire. C'est pourquoi, pour que l'on soit entièrement libre et que la moindre infraction dans les serments soit évitée, Jésus demande de ne pas jurer du tout et, pouvons-nous ajouter, quand ce n'est pas obligatoire (p. ex. aux tribunaux).
- v. 37 : Il s'agit ici à la fois de l'état de pauvreté et du recours à la grâce du Christ. Lui qui est la vérité ne manque pas de soutenir et de combler celui qui s'en tient à la simple vérité sans se soucier de l'opinion des gens. Il faut alors dire ce qui est : si c'est une affirmation, qu'on dise un simple oui ; et si c'est une dénégation, qu'on dise un simple non. Il n'y a que celui qui cherche son profit ou craint l'humiliation, c.-à-d. qui n'est pas pauvre, qui ajoute des excuses ou des preuves ; celui-là est inspiré par le Méchant (= le Diable ou Satan).

### Conclusion

Tout au long de cet évangile est mise en évidence l'importance de la pauvreté parfaite qui est le gage de l'amour et des dons de Jésus, et qui donne la capacité de découvrir l'excellence de l'Évangile et la joie de suivre ses enseignements, propres à faire participer à la perfection du Christ. Car ils détruisent ce qui est charnel et mauvais dans le cœur, éclairent et fortifient l'esprit, dévoilent les folies de la sagesse du monde et font acquérir la Sagesse divine, unissent à la Croix glorieuse du Christ et font jaillir la puissance du Saint-Esprit. Pour obtenir cette pauvreté, il y a la prière pour obtenir la grâce toute-puissante de Dieu, il y a aussi la

façon d'envisager ces commandements évangéliques. Si nous les voyons en fonction de nous-mêmes et de nos insuffisances, ils sont rébarbatifs et paraissent impossibles à observer. Il faut les considérer comme des avances de Jésus, qui nous fait l'honneur de nous les donner pour lui ressembler. Résumons-les. Jésus avait dit à ses disciples de faire fructifier les dons spirituels dont il les a gratifiés (béatitudes, sel de la terre, lumière du monde). Maintenant il leur dit qu'ils devront remplir, comme lui-même le fait, l'Ancien Testament jusque dans ses détails, et, contrairement aux scribes et aux pharisiens, s'abaisser à faire avec soin et à enseigner aux hommes la justice de la Loi jusque dans ses infimes commandements pour pouvoir entrer dans le Royaume des cieux. De ces infimes commandements à vivre selon son Évangile, Jésus en donne trois :

- A l'interdiction du meurtre doit être adjoint la colère qui en est la cause, et à celle de la colère, la réconciliation et la paix qui sont des dons divins et prouvent l'amour que l'on a pour Dieu.
- A la condamnation de l'adultère, il faut joindre sa cause, les mauvais désirs, et sa conséquence, le divorce, qui concernent particulièrement l'amour du prochain.
- Aux injustices possibles du serment, on remédie par la décision de ne pas jurer et de dire la vérité, malgré les préjudices éventuels, qui mettent en œuvre et l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Dans la pratique de ces très-petits commandements comme en celle des grands commandements, est demandée la pauvreté spirituelle qui est toujours une souffrance. Jésus en effet a souffert dans sa pauvreté depuis son Incarnation jusqu'à sa mort ignominieuse, et Paul disait : « Tout athlète se prive de tout, mais eux, c'est pour obtenir une couronne périssable, nous, une impérissable ... Je meurtris mon corps et le traîne en esclavage, de peur qu'après avoir prêché aux autres, je ne sois moi-même disqualifié » (1 Cor 9,25-27). Notre évangile est particulièrement éprouvant pour l'écoute de la parole de Dieu, car la perfection qu'il exige heurte en nous le charnel, qui est tenté de s'en désintéresser, préfère fermer les oreilles, cherche à esquiver le sens véritable, contourne ou édulcore ce qu'il dit. Autre chose est de se demander si on n'a pas compris de travers, si le texte ne voulait pas dire ce qu'on en a compris ; mais alors une écoute vraie cherche à être éclairée et n'a de cesse qu'elle n'ait trouvé le sens véritable. Autre chose aussi est de trouver difficile ou impossible d'acquérir le sens du texte, pourvu que cela soit attribué non à la parole de Dieu ou de Jésus qui s'y seraient mal pris, mais à la faiblesse et à l'inaptitude humaines ; mais alors l'écoute décide d'employer les remèdes : la prière, la confiance en la grâce de Dieu et la persévérance dans l'effort de chercher. Jusqu'ici nous avons découvert quelques aspects du sens de « l'écoute ». Celle-ci répondait à « l'espérance » vue au temps de l'Avent, et signifiait fondamentalement : attention, réflexion et engagement, à la suite de quoi venaient certaines indications déjà exposées et d'autres à trouver. Celles déjà vues sont : Docilité à la parole du Père, Connaissance de la manifestation du Verbe incarné, Obéissance volontaire à la volonté de Dieu, Profondeur du Mystère du Christ total, Salut unique du Christ dans son Église, Sortes de pauvretés attirant le Sauveur, Pauvreté spirituelle préservant les dons du Christ, et, ici, Épreuve heurtant le charnel en nous.